



Formulaire de demande

Chèques Taxi

Rappel : les chèques taxi ne sont pas cumulables avec le dispositif Amethyste.

Centre communal d'action sociale de : _____

☐ 1^{re} attribution

☐ Renouvellement

(Cochez la case utile)

NOM usuel du bénéficiaire : _____

NOM de naissance : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Date de la demande : _____

Signature du demandeur : _____

Conditions d'attribution au verso (cochez la case correspondant à votre situation)

Partie réservée au CCAS

Date : _____

Tout titre de transport non utilisé par son bénéficiaire
devra être retourné à l'adresse indiquée en bas de cette page.

Cadre réservé aux services départementaux

Visa et cachet du CCAS

Numéro du bénéficiaire

Les chèques Taxi

Documents de base à joindre à votre demande, quelle que soit votre situation

- ☐ Photocopie d'une pièce justificative d'un an de résidence (lors de la 1^{re} demande) ou de moins de 3 mois pour un renouvellement
- ☐ Photocopie d'une pièce d'identité recto / verso (lors de la première demande)
- ☐ Pièces justificatives complémentaires suivant votre situation (voir ci-dessous)

Les chèques Taxi permettent de se déplacer gratuitement en taxi dans la limite du montant de 2 carnets de 25 chèques de 5 euros.

Le bénéficiaire doit avertir le chauffeur de taxi de son intention de payer le trajet au moyen des chèques **avant le début de la course**. Le chauffeur se réserve le droit de refuser ce moyen de paiement avant la course.

Document(s) complémentaire(s) à joindre également selon votre situation

- ☐ **PERSONNES ÂGÉES À PARTIR DE 65 ANS**, non imposables ou avec un Impôt sur le Revenu (IR) inférieur au seuil de recouvrement (61€). Joindre une photocopie de :
 - ☐ Dernier avis d'imposition sur les revenus
 - ☐ Ou si vous êtes bénéficiaires de l'Allocation Supplémentaire Vieillesse (ASV), copie de l'attestation correspondante
- ☐ **ADULTES HANDICAPÉS** bénéficiant ou ayant bénéficié de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).
Joindre une photocopie de :
 - ☐ Si vous êtes bénéficiaires de l'AAH, le dernier décompte de paiement de l'AAH (moins de 3 mois)
 - ☐ Ou si vous êtes bénéficiaires actuels d'un titre de transport en tant qu'allocataire de l'AAH, ne plus percevoir celle-ci mais une pension d'invalidité dans la limite du montant de l'AAH
 - ☐ Ou si vous êtes bénéficiaires d'une pension d'invalidité de 2^e ou 3^e catégorie complétée par l'Allocation supplémentaire d'invalidité (ASI), une attestation de versement
 - ☐ Ou si vous êtes bénéficiaires de l'ASV âgés de 60 ans ou plus, précédemment bénéficiaires de l'AAH
 - ☐ Ou d'une pension d'invalidité de 2^e ou 3^e catégorie complétée par l'ASI, une attestation de versement
 - ☐ Ou si vous êtes anciens combattants invalides à 100 % uniquement, la carte ou l'attestation correspondante
- ☐ **ANCIENS COMBATTANTS DE 60 ANS ET PLUS**, joindre une photocopie de :
 - ☐ Carte du combattant (lors de la 1^{re} demande de forfait)
 - ☐ Ou pour les anciens réfractaires au Service du Travail Obligatoire ou Anciennes infirmières de guerre
 - ☐ engagées volontaires de la guerre 1939-1945, la carte ou attestation correspondante
- ☐ **VEUVE DE GUERRE DE 60 ANS ET PLUS**, joindre une photocopie de :
 - ☐ Carte de veuve de guerre délivrée par l'Office National des Anciens Combattants (ONAC)
- ☐ **VEUVE D'ANCIENS COMBATTANTS DE 60 ANS ET PLUS**, joindre une photocopie de :
 - ☐ Carte de veuve d'anciens combattants délivrée par l'ONAC (lors de la 1^{re} demande de forfait) ou Carte d'ancien combattant du défunt ainsi que son avis de décès
- ☐ **ORPHELIN(E) DE GUERRE DE 60 ANS ET PLUS**, joindre une photocopie de :
 - ☐ Carte d'orphelin(e) de guerre délivrée par l'ONAC ou livret de famille ou extrait de naissance portant la mention « orphelin » (lors de la 1^{re} demande de forfait)
- ☐ **PUPILLES DE LA NATION DE 60 ANS ET PLUS**, joindre une photocopie de :
 - ☐ Carte ou jugement ou livret de famille ou extrait de naissance portant la mention « pupille » (lors de la 1^{re} demande)

RENVOYEZ OU DÉPOSEZ VOTRE DOSSIER COMPLET
au **Centre communal d'action sociale (CCAS)** de votre ville

OU auprès de la **Direction des transports et de la mobilité, Conseil départemental de l'Essonne**
6/8 rue Prométhée - Tour Malte - 91012 Évry

Numéro Vert : 0 800 40 80 40

titretransport@cg91.fr

